

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1395

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cité internationale de la gastronomie - Création d'un fonds de dotation - Approbation des statuts - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1395**

commission principale :

objet : **Cité internationale de la gastronomie - Création d'un fonds de dotation - Approbation des statuts - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

En 2010, l'UNESCO inscrivait le "repas gastronomique français" au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Dans la foulée, en 2012, la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires sélectionnait Lyon pour accueillir le projet d'une Cité internationale de la gastronomie. Il s'agit d'un projet d'intérêt général emblématique, fait de découvertes, d'initiations, d'expériences autour de la gastronomie, guidé par un "fil rouge" : le lien entre la nutrition et la santé. C'est dans le projet du Grand Hôtel Dieu, écrin exceptionnel et site patrimonial d'excellence, en reconversion actuellement, que la Cité internationale de la gastronomie trouvera sa place. Le projet de la Cité internationale de la gastronomie répond à plusieurs grands enjeux : l'alimentation, la promotion et la valorisation d'un patrimoine culinaire exceptionnel, l'attractivité touristique du territoire.

Le tissu économique lié au domaine de la santé, mais aussi les grandes filières professionnelles, les métiers de bouche et l'agriculture, sont des partenaires incontournables pour ce projet dont le programme et les modalités seront proposés au Conseil de la Métropole à l'automne 2016. La Cité internationale de la gastronomie constituera, en outre, un marqueur des produits de tous nos terroirs : de la Métropole, du département du Rhône et de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

La création d'un fonds de dotation

Le projet de Cité internationale de la gastronomie est un projet construit autour d'un partenariat public / privé. Son coût prévisionnel est estimé à 15 M€ HT, dont 6 M€ estimés de contributions publiques pour la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le reste étant constitué de soutiens privés.

La création d'un fonds de dotation est nécessaire pour permettre de recueillir les fonds privés des entreprises partenaires de la Cité internationale de la gastronomie, désireuses de participer au financement et, plus largement, au développement du projet.

Ce fonds de dotation, constitué selon les modalités prévues par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, est une personne morale de droit privé qui a pour vocation de centraliser les fonds issus des entreprises et de les reverser à la Métropole, en vue de la réalisation du projet.

Ce fonds est co-créé par les premiers partenaires du projet, fondateurs historiques, et son conseil d'administration a vocation à se compléter des futurs partenaires donateurs qui souhaiteraient y participer.

Il est donc proposé que la Métropole participe à la création d'un fonds de dotation dénommé "La Cité internationale de la gastronomie de Lyon" dont la vocation sera de recueillir les fonds privés des entreprises partenaires de la Cité internationale de la gastronomie, approuve les statuts de celui-ci, tels que figurant au dossier, et désigne son représentant au sein du conseil d'administration du fonds.

Il est, par ailleurs, proposé d'autoriser monsieur le Président à solliciter les subventions d'investissement auprès de la Ville de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destinées à participer au financement du projet de Cité internationale de la gastronomie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le paragraphe "**Contexte**" de l'exposé des motifs, il convient de :

- lire : "Le tissu économique lié au domaine de la santé, mais aussi les grandes filières professionnelles, les métiers de bouche, l'agriculture, **dont les producteurs locaux préservant nos terroirs et paysages par des pratiques eco responsables**, sont des partenaires incontournables pour ce projet dont le programme et les modalités seront proposés au Conseil de la Métropole à l'automne 2016." ;

- au lieu de : "Le tissu économique lié au domaine de la santé, mais aussi les grandes filières professionnelles, les métiers de bouche et l'agriculture, sont des partenaires incontournables pour ce projet dont le programme et les modalités seront proposés au Conseil de la Métropole à l'automne 2016." ;

Vu l'accord du Conseil pour examiner ce dossier selon la procédure d'urgence en application des articles L 3611-3 et L 3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le principe de la création d'un fonds de dotation permettant de recueillir les fonds privés des entreprises partenaires du projet de la Cité internationale de la gastronomie,

c) - les statuts du fonds de dotation dénommé "La Cité internationale de la gastronomie de Lyon".

2° - **Désigne** monsieur Gérard COLLOMB pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du fonds de dotation "La Cité internationale de la gastronomie de Lyon".

3° - **Autorise** ledit représentant à signer lesdits statuts et tout autre acte relatif à la création du fonds, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités afférentes à celle-ci.

4° - **Autorise** monsieur le Président à solliciter, auprès de la Ville de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention d'investissement dans le cadre du projet de la Cité internationale de la gastronomie, et accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.